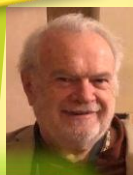


EN DIRECT

CONSEIL D'ADMINISTRATION 15 MAI 2025



Section 01
P. NEVORET



Section 02
P. LACOMBED



Section 03
D. MURAT



Section 07
C. REMONDET



Section 08
H. CONNIASSELLE



Section 12
Y. CONDOMINES



Section 14
F. DUVAL

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 3 avril 2025 : ADOPTE

Questions d'actualité

Suite à un échange entre la FNMF et la ministre de la Santé, **Catherine Vautrin**, l'instauration d'une contribution supplémentaire pour les complémentaires a été confirmée. Elle sera prélevée sur l'exercice 2025 de manière rétroactive. Elle ne s'intègre pas à la TSA et devrait donc être limité à l'année 2025. Actuellement, les adhérents LMG paient un montant de 13,27% de TSA (Taxe de Solidarité Additionnelle) sur leurs cotisations ou primes. **Pour la MG cette nouvelle contribution devrait représenter un montant de 6 Millions d'euros en sus de la TSA qui elle est directement prélevée sur les cotisations des adhérents.**

Commission de la qualité de service, de la performance sociale et des grands projets

En santé, redressement des indicateurs après une légère dégradation enregistrée au début de l'année, en particulier sur le délai de traitement moyen des prestations qui revient à 3,1 j (l'objectif étant de 4j) Le mode opératoire « traitement des réclamations élus » n'est pas encore satisfaisant – il reste donc sous surveillance. A noter que depuis le début de l'année, c'est une vingtaine de réclamations qui sont concernées.

En prévoyance, une stabilité est constatée au niveau du taux de réclamations.

Sur le 3035, le taux de décroché sur le flux « statutaires » est de 93,63 % pour 3792 appels présentés. La commission s'est interrogée sur la nature des appels et a demandé pour une prochaine commission à disposer d'explications sur la nature des demandes.

La QVT : Depuis le 1^{er} janvier, de nombreux salariés ont changé de métier, la commission s'est inquiétée d'éventuelles situations de salariés en difficulté ainsi que de leurs suivis ; il n'y a eu, à la date de la commission aucun signalement au CSE, de salariés qui seraient dans une situation difficile.

Les demandes des adhérents : point sur le processus de remontée des demandes d'entretiens et de connaître le niveau des demandes **depuis le 1^{er} janvier** : 53 demandes ont été enregistrées...5 demandes sont des demandes de soutien, au téléphone, 45 demandes concernent les comités de section.

Le Schéma Directeur Immobilier en cours : économies qui sont attendues s'élèvent globalement à hauteur à 1,33 M€, sur un coût annuel actuel de l'ordre de 4 M€. De nouvelles orientations, à l'issue des inter-régionales ont été définies, avec la volonté de détendre le calendrier prévu. La direction générale se fixe une limite de 4 projets par trimestre. Une réunion bilan ou de clôture devrait être organisée à l'issue de toutes opération.

Commission des finances et des risques . Plan à Moyen Terme (PMT) à 5 ans

Des chiffres rassurants et conformes aux prévisions qui affichent un résultat net moyen sur la durée du PMT de 25 millions € ou de 36 millions € si on y rajoute les montants de la redistribution faite aux adhérents sur le taux d'appel des cotisations minoré à 96,5 %. L'intention est comme annoncé à l'orée du projet Pietra d'épargner dans un premier temps (pendant 4,5 ans) les 2/3 de ces résultats et de redistribuer dans l'immédiat 1/3 aux adhérents. Après cette phase de prudence nécessaire, ce sera la totalité du résultat qui sera possible à la redistribution.

Le CA réfléchit à la possibilité de proposer en remplacement de la PPE une PPB, une provision alimentée par nos résultats qui viendrait à terme remplacer la PPE, qui elle, est en voie d'extinction. Cette PPB aurait l'avantage de pouvoir être perçu par 100% de nos adhérents versus 88% pour la PPE. **Il s'agit d'une proposition de redistribution aux adhérents que notre groupe des administrateurs CGT au CA-LMG attend.**

Commission du développement

SORTIE DES CONTRATS COLLECTIFS

Le taux de retour en contrat statutaire est en baisse. A la date de la fin du mois de mars 2025. il est de 915 personnes sur les 3218 fonctionnaires concernées par un départ à la retraite en sortie de contrat groupe la poste ou Orange. Le taux de traitement par CNP-PS des sorties de contrats groupe n'est pas optimal puisqu'il se situe à hauteur de 95,5 % du nombre des sorties des contrats groupe potentiellement concerné par le retour en contrats statutaires. Situation domageable !

TABLEAU DE BORD STATUTAIRE SANTE / données fin mars

270 695 personnes protégées, baisse de 3.5% sur 12 mois. Age moyen 73 ans.

Répartition des adhérents par niveau : **N1=7% - N2bis=1% - Essentiel=75% - Essentiel+Renfort=17%**

Les transferts entre niveaux : départ de Renfort vers Essentiel se fait en fin d'année (lié au prix), pour le changement inverse, Essentiel vers Renfort, changement lié aux prestations en fonction des besoins.

14 870 sorties sur les 12 derniers mois.

Minoration cotisation : baisse d'une centaine de bénéficiaires liée à l'augmentation des retraites

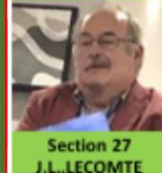
Evolution du liquidité/ tête : + 1.8% par rapport à 2024 (plus important pour le N1 : +6%). Hausse très forte pour les soins de suite, chambre particulière et en psy. 2025 sera aussi une année de hausse en optique et audio (année de renouvellement) et des soins de de ville suite aux différentes conventions.



Section 17
Ch. LE LAY



Section 18
J.P. BEATXATEGUY



Section 27
J.L. LECOMTE



Section 28
J. BINARD



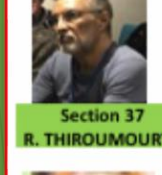
Section 29
G. JOURDEN



Section 35
N. RABIN
PRESIDENTE REGIONALE



Section 37
R. THIROUMOURT



Section 38
J.F. ROSSINI



MCA

3 000 têtes, âge moyen 85 ans, baisse de 8.6%, P/C 74%. Beaucoup de dépassements (plutôt une population de cadres en région parisienne)

TERRITORIAUX

582 personnes protégées – 40 ans – P/C 72%

PREVOYANCE/données fin mars

Baisse des prestations qui suivent baisse de la population : AT nombre de dossiers plus important malgré la baisse de cotisants. En décès coût moyen plus faible. Loi Eckert en baisse par rapport à 2024. Garantie décès sénior : hausse régulière et stable (168 contrats). Garantie dépendance GIR 3 : 5 705 contrats.

ACTUALITE REGLEMENTAIRE ET CONVENTIONS

Précisions sur les mesures annoncées :

Au 1/1/26 mise en place de 4 classes pour prothèse capillaire : Base Remboursement 350€ avec des prix limite de vente. L'estimation de l'impact est difficile à évaluer mais les prestations seront beaucoup plus importantes. Transports partagés - VSL et taxi : détour maxi 10km, temps d'attente pas plus de 45mn. En cas de refus mise en place d'un coefficient pour RAC

Miyosmart : prise en charge verres freinateurs myopie (enfants)

INFOS PRESSE ET FNMF :

Mise en place d'un comité d'alerte sur l'évolution des dépenses Assurance maladie : composé d'experts avec un objectif fixé à 265.9Mds€ : soins de ville, médicaments, transports, hôpitaux. A craindre : une hausse du FJH (à 20€ depuis 7 ans) forfait qui renfloue les caisses des hôpitaux.

La Cour des comptes : propositions de lutte contre la fraude, vérifier la pertinence des prescriptions, renfort de la prévention. La Cour des comptes parle aussi de partage des efforts : une façon de demander aux mutuelles une participation plus forte et poser des jalons pour de nouveaux transferts de charges avec jusqu'à 1.5Mds€ d'économie en perspective.

La FMNF et France Assureurs demandent la révision du contrat responsable : socle minimal, plus de prise en charge sur panier libre et suppression de toute possibilité d'extension du 100% santé sans consultation et échange avec les complémentaires. Retrouver la capacité à gérer le risque et réduire le contrat responsable : pouvoir allonger le délai de remboursement en optique et audio. Demande également de lisser la prise en charge des séjours hospitaliers, les pratiques actuelles pénalisant en particulier les plus âgés

La Direction Sécurité Sociale cherche des pistes de réduction des dépenses CNAM, organisé autour de 4 axes :

- Diminuer les garanties du contrat responsable : tarif encadré du socle, ce qui laisse supposer que plus la possibilité de décider
- Limiter les garanties proposées par les complémentaires au strict cahier des charges du contrat responsable. Risque d'avoir + TSA sur dépassement des contrats responsables.
- Renforcer la protection des plus modestes : relever le plafond CSS
- Surveiller taux de gestion des complémentaires : taxer davantage.

Autres points pour décision ✓ Délégation de pouvoirs des opérations collectives ✓ Mise à jour de l'Instruction du Conseil d'administration – Titre V Préparation de l'Assemblée générale 2025 ✓ Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 24 juin 2025

✓ **Composition de la Commission des votes lors de l'assemblée générale 2025**

AUFUAVRE Michel Section 45– LE MENTEC David Section 93– LEVEQUE Pierre Section 101

Plusieurs points ont fait l'objet d'interventions de vos élus (es)

Qualité de service : si la gestion, le taux de réponse notamment sont très positifs, le développement géré par la SA (changement de niveau etc..) entraîne des réclamations légitimes.

Face aux interrogations des CS sur l'activité des chargés de vie mutualiste nous avons demandé un point de situation. Celui-ci sera fait au CA de juin.

La redistribution fera l'objet de toute notre attention pour des cotisations supportables pour nos adhérents. **L'emploi** reste aussi une priorité importante. La MG a su préserver les droits des salariés. Cela doit se poursuivre

A noter : nos prochaines rencontres

- en Visio le mardi 10 juin 15h30
- en physique la veille de l'AG



Merci Jean François...

Notre camarade a choisi de ne pas se représenter au poste de conseiller technique du CA. C'est une page qui se tourne pour lui mais aussi pour nous. Nous aurons l'occasion de saluer ses années d'engagements à la CGT, à la Mutuelle...



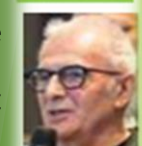
Section 76
PICHAVANT
Président
Régional



Section 76 T
C.PRAT



Section 78
M. LA BAT



Section 86
D.COUSIN



Section 87
A. LEMIRE



Section 89
R.GUILLERAT
PRESIDENT
REGIONAL



Section 93
D. LEMENTEC



Section 95
J.C.BROUSSE



Section 974
G. GRONDIN



Section 23
C.Virlojeux



Section 41
A. RETY



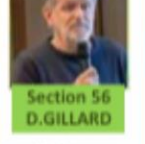
Section 42
M. SCHMIT



Section 44
D.MALIDAN



Section 53
A.BOISSON



Section 56
D.GILLARD



Section 66
S.VENTURA



Section 67
G.ALTHAUS



Section 71
G.BONNET



Section 72
F.LONGERAY



Section
D. LETHIELLEUX
Président
Régional



Section 73
M.CASTAGNO